

BUREAU

Séance du 23 janvier 2024

Délibération BU_20240123002A

Prestation de fourniture de titres restaurant dématérialisés au profit des agents du SDIS 36 - attribution du marché

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres en date du 23 janvier 2024 ;

DECIDE :

Article unique. Le marché à passer avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres en date du 23 janvier 2024, tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe, est approuvé et le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET